



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 12/10/2023

Dossier complet le : 12/10/2023

N° d'enregistrement : F09323P0300

1 Intitulé du projet

Création d'une surface commerciale de produits frais et d'un parking attenant à ARLES (13)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SCI GFDI 149

Raison sociale

N° SIRET

8 3 8 9 1 4 6 6 1 0 0 0 2 3

Type de société (SA, SCI...)

SCI

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

GUINET

Prénom(s)

Olivier

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	Création d'une aire de stationnement de 121 places

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se situe sur la commune d'Arles sur une surface foncière destinée aux activités types industrielles et artisanales ou d'entrepôts et commerces ainsi que de bureaux et services, y compris hôtels (Zone 1AUE). L'emprise foncière totalise une surface de 11 168 m², regroupant les parcelles CO 0004 (7 591 m²) et CO 0005 (3 577 m²).

En limite nord du site, séparée par une haie arborée qui sera conservée, se trouve une récente concession automobile. Le projet sera desservi à l'est par l'Avenue de la Libération.

Le projet consiste à démolir deux maisons et un hangar qui seront remplacées par une surface commerciale avec la création d'un parking de 121 places en pavés drainants dont 3 places PMR, 7 places véhicules électriques, 1 place PMR véhicule électrique et 18 places pré-équipées électriques et 92 places standards.

Le parking comprendra 60 arbres et les espaces non utilisés seront traités en espaces paysagers, en pleine terre, égoutté et minéral avec des « galets de Crau » et plantés d'arbres et de massifs arbustifs. La zone comprise entre le parking et l'avenue de la Libération sera traitée en type « pinède » avec des végétaux semi-aride.

4.2 Objectifs du projet

Afin d'étendre l'offre commerciale aux habitants de la ville et de ses environs, le projet prévoit la construction d'une surface commerciale de produits frais avec un parking attenant pour l'accueil de la clientèle.

Ce projet confortera une offre de proximité, facteur de dynamisation pour le commerce du territoire. Il donnera également une valeur ajoutée au site avec la requalification d'un espace précédemment artificialisé.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le programme du projet d'aménagement prévoit les interventions suivantes :

- > Démolition des deux maisons individuelles + hangar
- > Remblaiement du terrain, création d'une plateforme, réfection et réaménagement des extérieurs
- > Réalisation de travaux de fondations et de dallage
- > Travaux de voirie et d'aménagement extérieur selon les prescriptions techniques du magasin (places de stationnement en pavés drainants, quai de livraison, parc à caddies, etc...)
- > Création et reprise de réseaux d'assainissement et d'adduction en fluides
- > Implantation d'équipements techniques propres au fonctionnement du magasin (désenfumage, froid alimentaire, plomberie, etc...)
- > Travaux d'aménagement des corps d'état architecturaux
- > Implantation de mobilier de vente et d'exploitation

Dans le cadre du développement durable et du respect de la législation en vigueur, une politique de gestion et valorisation des déchets de chantier de construction sera mise en place.

En amont du chantier, un état des lieux et un diagnostic mettront en évidence les actions à mener comme le montage d'un budget, la mise en œuvre de procédures ou encore la mise en place d'une campagne de sensibilisation. Des réunions de préparation seront organisées avec les différents intervenants.

Un responsable déchets sera en charge de sensibiliser et de contrôler les réflexes et les bons gestes.

Pendant le chantier, le tri se fera grâce à la mise en place de 3 bennes facilement accessibles par tous les corps d'états. Une signalétique visible et claire informera l'utilisateur.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La façade principale de l'établissement recevant du public comprenant les entrées sera orientée à l'Est, face à l'avenue de la Libération.

Elle sera essentiellement vitrée sur toute la hauteur du pignon principal avec des allèges en bardage métallique. Cette façade comprendra l'ensemble des entrées/sorties des deux entités.

Les issues de secours des surfaces de vente seront réalisées sur le pignon vitrée et sur la façade arrière Ouest. Celles des locaux sociaux et des locaux professionnels se feront par la façade latérale Nord.

Des enseignes seront placées sur la façade principale visible depuis la voie publique (Nord-Est). Les enseignes feront l'objet d'une demande d'autorisation préalable, ultérieurement à la demande de permis de construire.

Le bâtiment sera placé à 3,00 m de la limite Sud (hauteur égout de 4,35 m) et à plus de 5,00 m de la limite Ouest qui représentent les deux limites séparatives. Il sera placé à plus de 5,00 m de la voie publique à l'Est.

L'accès de la clientèle au parking et les livraisons se feront par l'angle Nord-Est (avenue de la Libération). La sortie des livraisons se fera uniquement par l'arrière du terrain à l'Ouest, sur le Chemin du Temple. Un portail viendra fermer le parking en dehors des heures d'exploitation.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de démolir

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface terrain	11 618 m ²
Emprise au sol du bâtiment / Surface plancher	2 218 m ² / 2 074 m ²
Nombre de places de stationnement	121 places
Surface des places de stationnement (pavé drainants)	1 528 m ²
Surface des espaces verts	2 843 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 47 Voie : Avenue de la Libération

Lieu-dit :

Localité : ARLES

Code postal : 1 3 2 0 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 4 ° 3 8 , 2 3 " E Lat. : 4 3 ° 4 2 , 1 5 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune d'Arles, zonage 1AUE pour les deux parcelles, dont la dernière procédure a été approuvée le 21/02/2023

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Présence de ZNIEFF de Type I et II à l'ouest et l'est du projet, à une distance respective d'environ 1,3 km
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	L'APB le plus proche se situe à plus de 15 km au nord-est du projet
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le projet est situé en limites ouest du Parc Naturel Régional Alpilles mais ne figure pas dans le périmètre.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	PPBE 3ème échéance, approuvé par arrêté préfectoral du 30 juillet 2019. Le projet n'est pas concerné par le zonage mais l'Avenue de la Libération est classée comme voie bruyante.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	L'inventaire PACA ne montre pas la présence de zones humides à proximité immédiate du projet. L'inventaire zones humides disponible à partir de la carte générale DREAL PACA (site carto2.geo.ide) ne montre pas non plus la présence de zones humides sur site.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPR inondation, par crue à débordement lent de cours d'eau
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRi approuvé le 03 février 2015
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site Géorisques ne fait pas état d'un site ou d'un sol pollué sur l'emprise du projet. Les analyses de pollution réalisées le 02 mai 2023 ont mis en exergue des traces d'hydrocarbures. Malgré la détection de ces traces de composés dans les sols, les résultats d'analyses ne mettent pas en évidence de problématique associée à une pollution des sols.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche se trouve à 1,9km au sud-ouest du projet 'Abords de la Gare à Arles'. Ce dernier n'aura pas d'impact, notamment d'un point de vue paysager, puisque le projet s'inscrit déjà dans une zone industrielle/commerciale dense et visera la meilleure intégration possible

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à 1,3 km à l'ouest du projet : ZSC - FR9301590 - Le Rhône aval Le projet n'aura pas d'incidence directe ou indirecte sur un site Natura 2000
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classé le plus proche se trouve à 1,3 km à l'est du projet 'Abords de l'Abbaye de Montmajour'. Ce dernier n'aura pas d'impact, notamment d'un point de vue paysager, puisque le projet s'inscrit déjà dans une zone industrielle/commerciale dense et visera la meilleure intégration possible

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet cherchera à être le moins impactant possible. Dans ce sens, il limitera le plus possible l'import/export de matériaux, notamment dans la phase de terrassement. Les matériaux issus de la phase de démolition seront envoyés vers des centres de tri adaptés et spécialisés.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet sera en adéquation avec les ressources disponibles.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Dans le cadre du projet des espaces verts seront aménagés avec notamment la plantation d'arbres et la conservation la plus efficiente possible de ceux déjà présents. Actuellement le site se trouve en partie urbanisé et en zone de culture ne présentant pas d'enjeu particulier, et, plus largement enclavé dans une zone totalement urbanisée.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'entraînera pas d'impact direct ou indirect sur un site NATURA 2000. Au regard du FSD, aucun habitat ni espèce n'est susceptible d'être impacté puisque le site du projet ne présente pas de sensibilité environnementale particulière. Le caractère du projet ne fait pas partie des menaces et pressions énumérées dans le FSD.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	La parcelle n'est pas recensée au RPG 2021 ni aux précédents. Le projet permet la requalification d'un espace totalement artificialisé et se situe sur une surface foncière destinée aux activités types industrielles et artisanales ou d'entrepôts et commerces ainsi que de bureaux et services, y compris hôtels (Zone 1AUE).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	ICPE : 1 entreprise SEVESO seuil bas à moins de 1,5 km Canalisation de transport de matières dangereuses sur le territoire communal, à moins de 1 km du projet. Pollution des sols : 6 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500 m
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque inondation Retrait-gonflement des argiles : Risque existant modéré Radon : Risque existant faible Séisme : Risque existant faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet offrira de nouveaux services, par conséquent les individus seront amenés à s'y déplacer ce qui occasionnera un flux de véhicules. Le projet est desservi par différentes lignes de bus locales avec un arrêt sensiblement en face du site. Arrêt Signoret 2, 6, 12, Agglo 20.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase chantier, potentiellement de façon temporaire. En phase d'exploitation, le projet engendrera du bruit lié aux déplacements mais impact faible au regard du trafic existant.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Situé le long l'Avenue de la Libération classée comme voie bruyante, le site sera potentiellement concerné par des nuisances sonores. Le secteur affecté n'impacte toutefois pas l'activité du projet.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	En phase chantier, le projet est susceptible de provoquer quelques vibrations mais de façon temporaire. En phase d'exploitation, pas de vibrations prévues.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Des lumières seront installées à l'extérieur sur le parking, avec extinction la nuit.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Des candélabres sont disposés le long de l'Avenue de la Libération pour éclairer la voirie (piétons / automobilistes).
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Mise en place un bassin de rétention paysagé à l'Ouest du terrain pour récupérer les eaux pluviales issues du parking et des toitures du bâtiment.
	Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Rejet du débit de fuite des eaux pluviales vers le fossé existant le long du Chemin du temple. Les eaux usées seront rejetées vers le réseau existant.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet n'engendra pas la production de déchets inertes ou dangereux. Les déchets non dangereux seront triés et recyclés vers des centres de tri adaptés. Une société privée est chargée de la récupération des déchets organiques, les bacs poubelles sont sortis du local déchets intérieur au moment de cette évacuation, ils ne seront pas entreposés à l'extérieur.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet permet la requalification d'un espace totalement artificialisé et se situe sur une surface foncière destinée aux activités types industrielles et artisanales ou d'entrepôts et commerces ainsi que de bureaux et services, y compris hôtels (Zone 1AUE). Une attention toute particulière sera apportée au projet pour limiter son impact paysager (conservation des haies + traitement de la zone comprise entre le parking et l'avenue de la Libération sera traitée en type « pinède » avec des végétaux semi-aride).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	L'usage du sol sera modifié par nature avec la démolition de différentes entités (2 maisons + 1 hangar) et d'une zone culturelle extensive par la création d'une surface commerciale.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Etude de pollution : Les analyses réalisées sur les sols ont permis de mettre en évidence des traces d'hydrocarbures (HCT, HAP, BTEX), de COHV et très ponctuellement des métaux lourds (cuivre et zinc) dans les sols du site, qui pourraient être associées à la typologie des anciennes activités agricoles effectuées, voire à d'éventuels stockages et/ ou activités non identifiées à l'issue de l'étude historique. Malgré la détection de ces traces de composés dans les sols, les résultats d'analyses ne mettent pas en évidence de problématique associée à une pollution des sols. Par ailleurs, au vu de ces résultats, il n'existe pas de problématique concernant l'infiltration des eaux pluviales d'un point de vue chimique.

Adéquation de la gestion des eaux pluviales et usées avec la politique locale.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les espaces non utilisés seront traités en espaces paysagers, en pleine terre et représenteront une surface de 2 843,41 m². Ils seront traités en aménagement paysager végétalisé et minéral avec des « galets de Crau » et plantés d'arbres et de massifs arbustifs (60 nouveaux arbres) avec des essences locales et non allergisantes privilégiées.

La zone comprise entre le parking et l'avenue de la Libération sera traitée en type « pinède » avec des végétaux semi-aride.

Les haies existantes sur les limites Nord et Ouest seront conservées dans leur totalité.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'analyse réalisée, nous estimons que le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale. Le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences directes ou indirectes sur son environnement proche ou lointain (Natura 2000). Les impacts liés aux nuisances sonores ou au trafic routier sont absorbables par le réseau viaire déjà existant. L'Avenue de la Libération ne présente pas d'incidence notable puisqu'il s'agit d'un projet commercial et non d'habitation.

Une volonté paysagère du projet est à noter avec la plantation de 60 arbres, la conservation et densification des haies existantes et notamment la mise en place d'un bassin paysager et fossés enherbés pour gérer les eaux. Le projet respectera la réglementation en vigueur liée aux problématiques de gestion des eaux pluviales et sera en adéquation avec le PLU.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Plan cadastral et zonages naturels	☒
2	Étude géotechnique	☒
3	Étude de pollution	☒
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)